

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-1005

Direction de la Citoyenneté
et des relations avec les usagers
Service État civil et Affaires Générales

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L.3334-2 du Code de la santé publique,

VU l'article L.2122-28 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 14 juin 2011, réglementant la Police des débits de boissons et autres lieux publics,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026,

VU le tableau municipal,

VU l'arrêté n°ARR2026-432 du 24 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande en date du 28 août 2026 de Monsieur Lorenzo TRIOLO, représentant l'établissement AMITIÉ FÉLINE DE FRANCE - AFF, dont le siège social est à CHARTRES, sis 13 Rue des Bouchets,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Lorenzo TRIOLO, représentant l'établissement AMITIÉ FÉLINE DE FRANCE - AFF, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de : **3ème CATÉGORIE**

À l'occasion de l'évènement : Exposition Féline Internationale du 12 au 13 septembre 2026

Lieu : Parc des Expositions de Dreux 1 Impasse de la Commune 28100 Dreux.

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à l'intéressé(e),
- au Commissaire principal de police de Dreux.

Le présent arrêté devra être présenté, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

ARTICLE 3 Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 11 SEP. 2026

Document certifié exécutoire
Après publication ou notification le



Pour le Maire,
Le Conseiller municipal délégué aux Affaires
générales, à la Relation aux usagers, aux
Jumelages, Foires et marchés

Ratko KLISURA